



Regroupement de crédits :

Plus c'est long, plus ça fait mal... au portefeuille !

« Simplifiez-vous la vie avec le regroupement de crédit. Centralisez toutes vos dettes en un seul prêt à taux réduit et donnez de l'air à votre budget »¹

Comme on peut le constater dans la publicité et en particulier sur internet, le regroupement de crédits est bien souvent vanté comme LA solution au surendettement.

Cette année, la plateforme Journée sans crédit (regroupant 30 associations francophones et néerlandophones) s'est penchée sur cette forme sournoise de crédit.

Elle organise une campagne de sensibilisation dans le métro à Bruxelles du 13/11/18 au 27/11/18 et dans le bus de la TEC du 13/11/18 au 10/12/18.

En outre, la plateforme Journée sans crédit a réalisé des outils d'information à destination du tout public (une vidéo et une brochure explicative) et a rédigé des recommandations au législateur.

Pour en prendre connaissance, rendez-vous sur le site internet

www.journeesanscredit.be

Les propositions de regroupement de crédits abondent de toute part et bon nombre de consommateurs en difficulté se laissent convaincre par les arguments avancés par les professionnels du crédit : des mensualités moins élevées, un taux plus avantageux, une gestion simplifiée avec un seul interlocuteur, une seule mensualité à payer et une seule date d'échéance, avec – pourquoi pas – en prime une « épargne » et une « hausse de pouvoir d'achat » ... De quoi retrouver le sourire, non ?!?

« Simplifiez-vous la vie avec le regroupement de crédit. Centralisez toutes vos dettes en un seul prêt à taux réduit et donnez de l'air à votre budget »²

« Économisez jusqu'à -60 % sur vos mensualités »

« Regroupez et diminuez vos mensualités avec le rachat de crédit »

« Le rachat de crédit vous permet de dépasser vos problèmes de surendettement »

Mais la réalité est parfois très éloignée de la publicité ; des coûts décuplés (que ce soit à cause de la durée de remboursement, des taux d'intérêts appliqués ou des frais supplémentaires

¹ <https://www.credafin.be/regroupement-de-credits>

² <https://www.credafin.be/regroupement-de-credits>

comptabilisés), des regroupements de crédit accordés sans analyse de solvabilité correcte, des mensualités impossibles à respecter à court ou à long terme au vu de la situation financière du ménage ...

Le regroupement de crédits cible clairement des consommateurs qui sont déjà fragilisés et qui, guidés par l'urgence, signent la première offre qu'ils reçoivent. Il va leur donner l'illusion que leurs ennuis financiers seront réglés et qu'ils vont même pouvoir réaliser une épargne alors qu'il n'en est rien ! Bien au contraire !

Il est quasi impossible pour le consommateur de comparer le coût réel du regroupement proposé par rapport à celui de ses crédits en cours, surtout lorsqu'il s'agit d'ouvertures de crédit. Dans certains cas, les consommateurs ont conscience de poser un mauvais choix financier au moment même de la signature mais pensent qu'il s'agit de la "moins mauvaise solution".

Pourtant, il existe souvent d'autres solutions plus pertinentes pour les personnes en situation de surendettement : le recours aux services de médiation de dettes, le plan de paiement qui peut être obtenu devant le Juge de paix, ainsi que le règlement collectif de dettes. Mais elles sont malheureusement trop peu connues.

Un surcoût de 25.000 € !

En septembre 2017, Monsieur et Madame X prennent contact avec leur agence bancaire pour obtenir un complément de crédit pour des travaux de rénovation d'un montant de 25.000 €. A cette époque, ils ont trois crédits en cours, consentis à l'occasion de travaux antérieurs.

Deux de ces crédits étaient presque totalement payés. Le coût total des différents crédits pour la durée restant à courir s'élevait à un peu moins de 3.500 €.

Plutôt que de leur octroyer un nouveau crédit, l'agence leur conseille de regrouper leurs crédits. L'argument principal avancé est que la mensualité après regroupement serait inférieure au total des mensualités des prêts existants avec un prêt à la rénovation supplémentaire.

Quand on y regarde de plus près, le regroupement de crédit a occasionné un surcoût de plus de 25.000 euros ! En effet, en raison du paiement de trois indemnités de emploi, de l'allongement de la durée de remboursement et du taux d'intérêt bien plus élevé de ce dernier crédit, le coût total du regroupement de crédit est de 34.231,60 €. Si Monsieur et madame X avait pris un crédit supplémentaire de 25.000 euros, le coût de ce crédit aurait probablement été de l'ordre de 5.546 euros, soit un total d'environ 9.000 euros à rembourser pour l'ensemble de leurs crédits.

Un démarchage intempestif

Les consommateurs fragilisés sont souvent victimes de méthodes agressives et/ou déloyales et ce malgré les nombreuses avancées législatives obtenues sur la question du démarchage.

Le témoignage en caméra cachée d'un employé de BEOBANK enregistré l'année dernière par la RTBF³ est éloquent et confirme les dires des personnes en situation de surendettement que nous rencontrons : « *On essaye de les amener dans une philosophie de crédit permanent **en les relançant constamment*** » ; « *Quand ils sont au maximum de leur ouverture de crédit on leur propose une reconsolidation (regroupement de crédits)* ».

Bien souvent, lorsque le consommateur se rend chez le prêteur ou l'intermédiaire, ce n'est pas automatiquement pour obtenir un rachat ou un regroupement de crédits. Cette formule lui sera cependant souvent suggérée par le prêteur ou l'intermédiaire. On laisse croire au consommateur qu'un crédit supplémentaire ne sera pas accepté et que le regroupement est la seule solution pour disposer d'un supplément de crédit. Plus grave encore, alors qu'elles n'ont fait aucune demande en ce sens, de plus en plus de personnes sont contactées directement par les prêteurs pour leur proposer de regrouper leurs crédits.

Ces pratiques incitent le consommateur au surendettement. Elles s'apparentent à du démarchage sans demande expresse et préalable du consommateur et devraient être totalement interdites.

Le coût d'un regroupement de crédits

Le regroupement de crédits n'intervient généralement que lorsque le consommateur est en situation de détresse : c'est-à-dire quand il ne parvient plus à assumer le(s) crédit(s) déjà conclu(s). Les mensualités qu'il doit respecter sont trop élevées compte tenu de ses rentrées financières, il se sent alors étouffé.

Le prêteur ou l'intermédiaire de crédit se trouve dans une position de force : certains professionnels vont profiter de cette situation pour imposer des conditions désavantageuses à l'emprunteur et l'enfoncer davantage dans la spirale du surendettement.

Obtenir un TAEG plus intéressant est un argument de vente déterminant pour le consommateur. Toutefois, un TAEG plus intéressant ne veut pas dire que le crédit est toujours plus intéressant. Or, il est quasi impossible pour un consommateur lambda de s'en rendre compte. Le calcul du coût total du crédit nécessite des calculs complexes.

La plateforme Journée sans crédit plaide pour que la FSMA (organe de contrôle et de régulation du secteur financier) informe le consommateur des dangers liés au regroupement de crédit et crée un outil de comparaison de coût qui serait mis à disposition des consommateurs.

BON A SAVOIR :

La plateforme Journée sans crédit, en collaboration étroite avec la CSC, s'est penchée sur la question des **frais bancaires et du service bancaire de base**. Elle demande plus de transparence sur les tarifs, de lutter contre l'augmentation constante des frais bancaires, un meilleur accès à l'information pour les personnes fragilisées. Il faut également évaluer, promouvoir et améliorer le service bancaire de base.

Lire à ce sujet les recommandations sur www.journeesanscredit.be

³ Voyez le reportage sur le site de la journée sans crédit : <http://www.journeesanscredit.be/page/la-journee-sans-credit>

